

# Observatoire de la Dissuasion

Bulletin mensuel

**EMMANUELLE MAITRE**  
*Observatoire sous la direction de*  
**BRUNO TERTRAIS**

**FONDATION**  
*pour la* **RECHERCHE**  
**STRATÉGIQUE**



## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>3</b>
<b>VEILLE</b> .....	<b>4</b>
1. <b>États-Unis</b> .....	<b>4</b>
2. <b>Corée du Nord</b> .....	<b>4</b>
3. <b>France</b> .....	<b>4</b>
4. <b>Corée du Nord</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>QUESTIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES</b> .....	<b>5</b>
1. <b>10<sup>e</sup> conférence d'examen du TNP : un mois de débat entaché par la guerre en Ukraine</b> <b>Par Emmanuelle Maitre</b> .....	<b>5</b>
2. <b>Derrière le concept de garanties négatives de sécurité</b> <b>Par Emmanuelle Maitre</b> .....	<b>9</b>
<b>QUESTIONS TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES</b> .....	<b>15</b>
1. <b>Essais balistiques chinois : développements récents et opacité</b> <b>Par Emmanuelle Maitre et Antoine Bondaz</b> .....	<b>15</b>
<b>PUBLICATIONS ET SEMINAIRES</b> .....	<b>18</b>
1. <b>Arms Control and Europe. New Challenges and Prospects for Strategic Stability</b> .....	<b>18</b>
<b>CALENDRIER</b> .....	<b>20</b>

Septembre 2022

## AVANT-PROPOS

---

Ce numéro revient sur la dixième conférence d'examen du TNP qui s'est achevée fin août 2022. Malgré l'absence de consensus sur un document final, les quatre semaines de conférence ont été l'occasion d'un débat approfondi. Parmi les questions abordées par les délégués, la question des garanties négatives de sécurité, sur laquelle les États dotés ont des positions relativement claires mais qui continuent de susciter des débats. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, il est utile de se pencher plus spécifiquement sur le sens et les limites de ces garanties.

Ce numéro évoque également les derniers tirs balistiques effectués par la Chine et note le peu d'informations qui sont disponibles à ce sujet.

*Ce bulletin est réalisé avec le soutien du Ministère des Armées. Les informations et analyses contenues dans ce document sont sous la seule responsabilité des auteurs et n'engagent ni le Ministère des Armées, ni aucune autre institution.*

# VEILLE

---

## 1. États-Unis

**7 septembre 2022** : essai d'un [ICBM](#) Minuteman III depuis Vandenberg Space Force Base<sup>1</sup>.

## 2. Corée du Nord

**9 septembre 2022** : adoption d'une [loi](#) qui rend le programme « irréversible » et interdit la dénucléarisation du pays<sup>2</sup>.

**25 septembre 2022** : tir d'un [missile](#) depuis Taechon sur une portée d'environ 600 km<sup>3</sup>.

**28 septembre 2022** : tir de [deux missiles](#) depuis Sunan sur une portée d'environ 330 km<sup>4</sup>.

**29 septembre 2022** : tir de [deux missiles](#) depuis Sunchon, sur une portée d'environ 300 km<sup>5</sup>.

## 3. Russie

**29 septembre 2022** : Mention par la Russie de son intention de consulter la délégation américaine pour reprendre les [inspections](#) dans le cadre du Traité *New Start*<sup>6</sup>.

## 4. France

**14 septembre 2022** : inauguration du [supercalculateur EXA1](#) au CEA par le ministre des Armées Sébastien Lecornu<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Ryan Quijas, « Unarmed Minuteman III Test Launch From Vandenberg », *Vandenberg Space Force Base*, 7 septembre 2022.

<sup>2</sup> Josh Smith, « New North Korea law outlines nuclear arms use, including preemptive strikes », *Reuters*, 9 septembre 2022.

<sup>3</sup> Jihoon Lee, « North Korea fires ballistic missile ahead of U.S. VP Harris visit », *Reuters*, 25 septembre 2022.

<sup>4</sup> Hyunhee Shin, « N.Korea fires two ballistic missiles ahead of Harris visit to South », *Reuters*, 28 septembre 2022.

<sup>5</sup> Joori Roh, « North Korea fired two ballistic missiles off east coast, South says », *Reuters*, 29 septembre 2022.

<sup>6</sup> « Russia open to in-person talks with U.S. on nuclear arms treaty », *Reuters*, 29 septembre 2022.

<sup>7</sup> Sébastien Lecornu, *Twitter*, 14 septembre 2022.

## QUESTIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES

---

### 1. **10<sup>e</sup> conférence d'examen du TNP : un mois de débat entaché par la guerre en Ukraine**

Par Emmanuelle Maitre

Le 26 août 2022, la 10<sup>e</sup> conférence d'examen du TNP s'est achevée à New York après quatre semaines de négociations. Cette conférence était initialement prévue pour 2020 et a subi de nombreux retards liés à la crise sanitaire. Rétrospectivement, l'événement aura surpris les observateurs par le fait que jusqu'au dernier jour, il est apparu possible de voir les États accepter un document final malgré leurs désaccords. Malheureusement, la Russie a fini par refuser le compromis proposé et a laissé la conférence se terminer à nouveau sans l'adoption d'un document final. La délégation russe a indiqué avoir proposé des amendements sur le texte débattu, mais ceux-ci ont été remis trop tard pour pouvoir être examinés, la conduisant à quitter l'enceinte de la conférence<sup>8</sup>. La guerre en Ukraine continue donc de peser sur l'ensemble du régime de non-prolifération.

En effet, tout au long des débats, le conflit a pesé sur l'atmosphère de la conférence, donnant lieu à de nombreux droits de réponse spécifiques de la Russie cherchant à contester toute référence à une « guerre » en Ukraine. Un grand nombre d'États ont condamné l'invasion russe, mais ces condamnations nettes ont surtout été émises par les pays occidentaux au sens large. Pour mieux se démarquer de la Russie, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont publié une déclaration commune listant les principes attendus de « *chaque État doté responsable* »<sup>9</sup>. Ces trois États ont à plusieurs reprises insisté sur la différence entre leur pratique de la dissuasion et l'utilisation des armes nucléaires « *comme des outils d'intimidation, de coercition ou de déstabilisation* ».

Ce discours a suscité quelques réactions parmi les quelques États étant à la fois sans équivoque dans leur condamnation de l'invasion russe mais également très hostiles à la dissuasion nucléaire. Ainsi, un État comme l'Autriche a indiqué que tout en rejetant clairement « *les menaces inacceptables et irresponsables de la Russie* », il faut noter que « *les doctrines de dissuasion sont nécessairement basées et dépendent de la menace d'utiliser des armes nucléaires* ». La déclaration juge donc « *toute tentative*

---

<sup>8</sup> Russia Walks Out of the NPT RevCon, [Press the Button](#), Podcast, Ploughshares Fund, 30 août 2022.

<sup>9</sup> Principles and responsible practices for Nuclear Weapon States Working paper submitted by France, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America, [NPT/CONF.2020/WP.70](#), 29 juillet 2022.

*de distinguer entre des menaces nucléaires « irresponsables » et « responsables » hautement contestable et incohérente »<sup>10</sup>.*

Dans le cadre du débat général, le conflit en Ukraine a également donné lieu à des critiques des efforts menés par le Bélarus pour obtenir le stationnement d'armes nucléaires sur son territoire.

Sans surprise, le conflit en Ukraine a été un sujet de désaccord tout au long de la conférence, et dans l'ensemble des sous-comités traitant respectivement des piliers désarmement, non-prolifération et usages pacifiques. En particulier, la question de la sécurité des centrales nucléaires a été source de débats houleux, la Russie et l'Ukraine s'accusant mutuellement de bombarder la centrale de Zaporijjia. Pour un État comme le Mexique, il a semblé *« indispensable de réitérer qu'il ne peut y avoir de justifications pour des attaques militaires contre des centrales nucléaires »<sup>11</sup>.*

Le document final proposé aux États et rejeté par la Russie fait part de la préoccupation des États vis-à-vis de la situation à Zaporijjia, reconnaît la perte de contrôle des autorités ukrainiennes sur la centrale qui les empêche de mettre en œuvre leurs obligations et soutient les efforts de l'AIEA pour avoir accès au site. Il s'inquiète des attaques ou menaces contre des installations civiles et évoque le possible non-respect du droit humanitaire d'une telle attaque.

Bien que la Russie n'ait pas spécifié quels paragraphes ont été à l'origine de sa décision de rompre le consensus, on peut penser que ce sont ces mentions qui ont justifié son opposition. La guerre en Ukraine aura donc non seulement accentué les divisions autour de l'examen du premier pilier du désarmement, mais également créé des fractures irréconciliables sur les sujets habituellement plus consensuels, à savoir la prolifération et les usages pacifiques.

De manière plus classique, d'autres sujets de désaccords entre les États ont émergé, en particulier la question des progrès réalisés en matière de désarmement. De ce point de vue, les critiques des États signataires du TIAN vis-à-vis des États dotés étaient attendues, notant par exemple pour l'Afrique du Sud que le *« non-respect des obligations de désarmement du TNP reste la principale menace à l'intégrité du TNP »<sup>12</sup>*, ou encore, pour Cuba, qu'il *« est injuste pour un groupe d'États de condamner et diaboliser des pays pour des violations supposées du régime de non-prolifération alors que ces États continuent de moderniser leurs arsenaux nucléaires »<sup>13</sup>*. Ce type d'arguments a conduit le Kiribati à la fin de la conférence à, pour la première fois, formuler la menace d'un retrait du TNP des États non-dotés pour cause de non-respect de l'article 6 par les États dotés<sup>14</sup>, un discours jusqu'à présent limité

---

<sup>10</sup> Tenth Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non Proliferation of Nuclear Weapons (NPT); General Debate Statement by Austria delivered by H.E. Alexander Kmentt Director for Disarmament, Arms Control and Non-Proliferation, Austrian Federal Ministry for Europe and International Affairs, [RevCon](#), 2 août 2022.

<sup>11</sup> Intervención De La Delegación De México, X Conferencia De Examen Del Tratado De No Proliferación De Las Armas Nucleares Comité Principal Iii: Usos Pacíficos De La Energía Nuclear, [RevCon](#), 8 août 2022.

<sup>12</sup> Tenth Review Conference Of The Treaty On The Non-proliferation Of Nuclear Weapons (NPT) South African National Statement For The General Debate, [RevCon](#), 2 août 2022.

<sup>13</sup> Intervención del Embajador Yuri Gala López, Encargado de Negocios a.i. de la Misión Permanente de Cuba ante las Naciones Unidas, en debate general de la Décima Conferencia de Examen del TNP, 2 de agosto de 2022, [RevCon](#), 2 août 2022.

<sup>14</sup> Gaukhar Mukhatzhanova, [Twitter](#), 22 août 2022.

à quelques ONG ou académiques<sup>15</sup>. Le contexte de pandémie a également accentué les critiques de certains États envers le coût important des programmes de modernisation en cours.

Au cours de la discussion sur le désarmement, et dans les négociations sur l'adoption d'un texte final, plusieurs éléments ont suscité des débats particulièrement vifs. Comme attendu, la manière dont la conférence a abordé la question du TIAN a fait l'objet de désaccords, avec des échanges tendus en particulier entre le Mexique et la France. Néanmoins, après de nombreux échanges sur le texte, une forme de *modus vivendi* a été trouvée puisque le document final a été jugé acceptable à la fois par les partisans du TIAN et ses opposants, autour d'une formulation relativement neutre : « *La Conférence reconnaît que le Traité d'interdiction des armes nucléaires a été adopté le 7 juillet 2017. Il a été ouvert à la signature par le Secrétaire-général des Nations Unies le 23 septembre 2017, est entré en vigueur le 22 janvier 2021 et a tenu sa première réunion des États parties le 23-23 juin 2022* »<sup>16</sup>.

De même, les délégués ont fait part de leurs différences de vue sur l'importance de rappeler les conséquences humanitaires des armes nucléaires, quelques États dotés dont la France cherchant à rester aussi proche que possible du texte adopté à ce sujet en 2010. Parmi les habituels points de controverse a également figuré la question de la zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, mais il est intéressant de noter que contrairement à la précédente conférence d'examen, ce sujet n'a *a priori* pas été jugé suffisamment bloquant pour mettre en péril l'adoption d'un document final.

De manière plus spécifique, des critiques nourries ont été faites à l'égard des mécanismes de « partage nucléaire » de l'OTAN, émanant non seulement de la Russie, mais aussi de la Chine et des NAM, obligeant les délégations des États concernés à rappeler la légalité du dispositif selon le TNP. Ce sujet a également suscité des désaccords dans la formulation du document final, puisque les États de l'OTAN se sont opposés à ce que le texte contienne des recommandations spécifiques pour les « *États parties qui font partie d'alliances militaires incluant des États dotés* »<sup>17</sup>, jugeant que cette catégorie n'existe pas selon les termes du Traité. De manière liée, la question d'AUKUS a suscité de nombreuses réactions négatives, en particulier de la part de la délégation chinoise. L'Indonésie s'est singularisée en publiant un papier sur cette question, qui fait part de son inquiétude au sujet du transfert des technologies de propulsion nucléaire et appelle les parties concernées à s'assurer que l'AIEA peut garantir la non-diversion des matières employées de manière aussi complète que possible<sup>18</sup>. Plusieurs délégations ont encouragé de manière moins critique voire salué les efforts menés par les partenaires d'AUKUS pour travailler avec l'AIEA sur ce sujet.

Plusieurs États de l'OTAN ont insisté sur le sujet de la réduction des risques stratégiques, la France ayant notamment organisé un side-event sur ce thème<sup>19</sup>. Quelques délégations ont montré une certaine méfiance sur le sujet, évoquant la crainte souvent notée qu'il représente une « diversion », serve à justifier la possession des armes nucléaires et éloigne de l'objectif principal consistant à les éliminer.

---

<sup>15</sup> Joélien Pretorium et Tom Sauer, « Is it time to ditch the NPT? », [Bulletin of the Atomic Scientists](#), 6 septembre 2019.

<sup>16</sup> 2020 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, Draft Final Document, [NPT/CONF.2020/CRP.1/Rev.2](#), 25 août 2022.

<sup>17</sup> Draft Report of Main Committee 1 of the 10th NPT Review Conference, [NPT/CONF.2020/MC.I/CRP.1](#), 12 août 2022.

<sup>18</sup> Nuclear naval propulsion, Working paper submitted by Indonesia, [NPT/CONF.2020/WP.67](#), 25 juillet 2022.

<sup>19</sup> Strategic risk reduction within the NPT, [Side Event](#), FRS, 3 août 2022.

Néanmoins, le document final négocié appelle les États dotés à « *continuer à identifier, explorer et mettre en œuvre toutes mesures de réduction des risques nécessaires à la prévention des risques d'erreurs de calcul, de perceptions ou de communication erronées ou d'accident* ». La conférence identifie trois actions spécifiques : le dialogue entre États dotés sur les doctrines, les arsenaux et les sources de tensions sous-jacentes, la mise en œuvre de mesures et d'instruments de prévention et de gestion des crises et la préservation des pratiques de déciblage et de réduction des niveaux d'alerte au minimum.

Enfin, le débat assez inattendu autour d'une référence à la diversité des *genres* au sein des enceintes du TNP (par opposition à la participation des *femmes*) a montré l'existence de lignes de fracture plurielles, quelques pays prenant à ce sujet des positions hautement contrastées. Le sujet a fait partie des priorités de l'Union européenne, à la fois pour prendre en compte l'impact disproportionné d'une détonation nucléaire sur les femmes et les jeunes filles, et pour permettre de favoriser la participation de tous dans les discussions ayant trait au nucléaire.

Concernant le deuxième pilier, dédié à la non-prolifération, de nombreuses délégations ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'Iran et la Corée du Nord. Le sujet d'AUKUS a été largement abordé dans les conversations sur les accords de garanties, la Chine estimant qu'il s'agit d'un « *cas typique de prolifération* ». L'Australie en particulier a insisté sur sa volonté de « *préserver l'intégrité du système de garanties et de mettre en place les standards les plus élevés de non-prolifération* » dans ce domaine. Rappelant son attachement non seulement à ses engagements vis-à-vis de l'AIEA, Canberra a aussi noté respecter le Traité de Rarotonga et a annoncé la remise prochaine d'un rapport sur ce sujet à l'AIEA. Le Brésil a logiquement pris la parole à plusieurs reprises pour confirmer la légalité de l'utilisation de la propulsion nucléaire navale au regard du TNP. Le texte final proposé aux États a été modifié à plusieurs reprises, avec une formulation relativement neutre retenue<sup>20</sup>.

Parmi les autres sujets notables du deuxième pilier, on peut noter la question des garanties de sécurité et de la ratification des protocoles des zones exemptes d'armes nucléaires, le TICE, et le protocole additionnel aux accords de garantie de l'AIEA, sujet qui continue de diviser même si 15 nouveaux États ont conclu un protocole additionnel depuis 2015. Par ailleurs, des États comme l'Iran, la Syrie ou dans une moindre mesure la Chine ont critiqué les régimes de contrôle aux exportations, les jugeant politisés et discriminatoires. L'appel à un moratoire sur la production de matière fissile a été rejeté notamment sous l'influence de la délégation chinoise.

Concernant le troisième pilier, de nombreux développements positifs peuvent être signalés, en particulier plusieurs projets menés par des États parties pour encourager les usages énergétiques et non-énergétiques du nucléaire. Ces avancées ont été reprises dans le débat final. Cependant, l'atmosphère du comité dédié à cet aspect du TNP a été bien sûr ternie par les désaccords sur l'Ukraine. De manière plus subtile, les variétés de position des États continuent d'émerger dans ce pilier, sans constituer un réel blocage à ce stade. Ainsi, plusieurs États ont insisté sur la contribution de l'énergie nucléaire à la transition énergétique et aux objectifs des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. Mais d'autres États ne partagent pas ce diagnostic, comme l'Autriche, qui a été la plus radicale dans ce domaine, en

---

<sup>20</sup> « *The Conference notes that the topic of naval nuclear propulsion is of interest to the States Parties to the Treaty. The Conference also notes the importance of transparent and open dialogue on this topic. The Conference further notes that Non-Nuclear-Weapon States that pursue naval nuclear propulsion should engage with the IAEA in an open and transparent manner.* »



estimant que « l'énergie nucléaire n'est pas la réponse à la crise climatique ». Selon Vienne, « l'émission relativement faible de CO<sub>2</sub> de l'énergie nucléaire ne peut pas compenser ses désavantages » et la « décarbonisation du système énergétique doit être rapide et économique, l'introduction de nouvelles centrales ne remplissant pas ces critères ». Néanmoins, la plupart des pays hostiles à l'énergie nucléaire, dont l'Autriche, ont reconnu que même si ce n'est pas leur choix, l'utilisation énergétique du nucléaire reste un droit inaliénable des États parties au TNP.

La conférence d'examen s'est donc à nouveau conclue dans un climat de désaccord, montrant le caractère fondamentalement déstabilisant du conflit en Ukraine pour l'ensemble du régime de non-prolifération. La polarisation des États est sans doute accentuée et de nouveaux sujets de désaccords sont apparus depuis le dernier cycle d'examen. Néanmoins, quelques éléments positifs peuvent être mentionnés. Tout d'abord, l'investissement diplomatique consenti par l'ensemble des délégations sur les quatre semaines de conférence continue de démontrer un attachement au Traité, et une volonté de le faire vivre dans le cadre officiel mais aussi au travers des nombreux « side-events » et présentations annexes. Deuxièmement, la grande majorité des États ont fait preuve d'une certaine souplesse pour favoriser l'adoption d'un document final. Clairement, il est apparu que le texte présenté par le président Gustavo Zlauvinen ne satisfaisait pas les partisans du TIAN en raison de son manque d'ambition sur le pilier désarmement. Cependant, ces États n'ont pas fait le choix de compromettre l'issue de la conférence, peut-être en raison de la gravité de la situation internationale. Comme noté par des observateurs à New York, le sentiment de déception sincère ressenti par beaucoup de participations suite au retrait de la délégation russe peut être interprété comme une forme de confiance dans le régime<sup>21</sup>.

La prochaine conférence d'examen aura lieu en 2026, avec un comité préparatoire en 2023 à Vienne, 2024 à Genève et 2025 à New York. Un groupe de travail a été créé pour renforcer le processus d'examen et sera invité à formuler ses recommandations lors du premier comité préparatoire<sup>22</sup>.

## **2. Derrière le concept de garanties négatives de sécurité**

Par Emmanuelle Maitre

Le 4 août 2022, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni ont publié dans le cadre de la conférence d'examen du TNP un texte commun rappelant leur attachement aux garanties de sécurité octroyées aux États non-dotés<sup>23</sup>. Ce bref document rappelle l'importance de ce sujet dans les discussions qui entourent le TNP mais aussi son caractère relativement controversé.

Les garanties négatives de sécurité sont des engagements des États dotés (EDAN) de ne pas avoir recours à des frappes nucléaires ou des menaces de frappes nucléaires contre des États non-dotés (ENDAN) signataires du TNP. Par opposition, les garanties de sécurité positives engagent les États à venir en assistance à un ENDAN victime d'une attaque nucléaire. Les garanties négatives de sécurité peuvent

---

<sup>21</sup> Russia Walks Out of the NPT RevCon, [Press the Button](#), Podcast, Ploughshares Fund, 30 août 2022.

<sup>22</sup> Non-Proliferation Treaty Review Conference Ends without Adopting Substantive Outcome Document Due to Opposition by One Member State, [NPT Review Conference](#), 13<sup>th</sup> meeting, DC/3850, 26 août 2022.

<sup>23</sup> [P3 Joint Statement on Security Assurances](#), Joint Statement, Bureau Of International Security And Nonproliferation Nuclear Non-Proliferation Treaty Review Conference, 4 août 2022.

prendre trois formes. Premièrement, elles peuvent être adoptées dans le contexte multilatéral. Deuxièmement, elles peuvent faire l'objet de déclarations unilatérales. Troisièmement, elles peuvent être exprimées dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires (ZEAN).

Concernant le premier volet, il n'existe pas aujourd'hui de traité ou de mécanisme multilatéral politiquement contraignant par lequel les EDAN s'engagent sans réserve à ne pas utiliser d'arme nucléaire contre des ENDAN. Pour autant, le sujet a fait l'objet de discussions dans plusieurs enceintes. Ainsi, dès les négociations du TNP, cette question est abordée par le groupe des non-alignés. En 1966, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) 21/53A demande au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement de se pencher sur une proposition par laquelle « *les EDAN donneraient l'assurance qu'ils n'utiliseront pas, ou ne menaceront pas d'utiliser, des armes nucléaires contre des ENDAN sur leurs territoires* »<sup>24</sup>. Depuis 1990, le Pakistan introduit chaque année une résolution à l'AGNU appelant les EDAN à conclure un accord international garantissant les ENDAN contre l'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires. La dernière résolution de ce type, adoptée en décembre 2021, a recueilli 126 votes en faveur et 59 absentions (se sont notamment abstenus les EDAN à l'exception de la Chine et les alliés de l'OTAN)<sup>25</sup>.

Les enceintes spécialisées de l'ONU ont également été saisies de la question. En 1978, la première session spéciale de l'AGNU sur le désarmement appelle à l'adoption de garanties négatives de sécurité, alors que la conférence du désarmement (CD) commence à travailler sur la question en 1980. De 1983 à 1994, un comité *ad hoc* est constitué pour évoquer cette question. Il se reforme en 1998 sans progresser vers l'adoption d'un texte juridiquement contraignant cependant. Depuis 1999, plusieurs délégations ont souhaité à nouveau travailler sur ce thème à la CD, mais aucun comité *ad hoc* n'a été reformé.

Néanmoins, en 2018, cinq organes subsidiaires sont créés, dont un portant sur les assurances de sécurité. En juin 2021, un débat thématique a lieu sur la question et grâce à l'accord des États parties sur un programme de travail en 2022, l'organe subsidiaire 4 est créé pour évoquer ce sujet à la CD<sup>26</sup>. La pertinence d'un traité multilatéral pourrait être examinée dans ce cadre, néanmoins, les multiples blocages qui empêchent la CD de fonctionner normalement rendent la perspective de progrès tangibles peu probables. De plus, les points de vue divergent quant à savoir si ce sujet doit être examiné principalement dans le cadre de la CD ou plutôt dans le contexte du TNP.

Dans les enceintes du TNP, les garanties négatives de sécurité ont en effet également fait l'objet de discussions, en particulier depuis 1995. La *New Agenda Coalition* remet ainsi régulièrement des propositions de traité lors des Prepcom et Revcon depuis 2003. En 2010, le plan d'action adopté à l'issue de la conférence d'examen comporte trois actions spécifiquement liées aux garanties de sécurité négatives : il appelle les États à mettre en place un mécanisme international efficace traitant de cette

<sup>24</sup> [A/RES/2153\(XXI\)A-B](#), Non-proliferation of nuclear weapons, 17 novembre 1966.

<sup>25</sup> Resolution adopted by the General Assembly on 6 December 2021 [on the report of the First Committee (A/76/441, para. 7)] [76/21](#). Conclusion of effective international arrangements to assure non-nuclear-weapon States against the use or threat of use of nuclear weapons.

<sup>26</sup> [Conférence du désarmement](#) – Organe subsidiaire 4 [NSA] – intervention en séance plénière au nom de la France (Genève 24 mars 2022).

question dans le cadre de la CD (Action 7), il appelle les EDAN à respecter les engagements pris antérieurement (Action 8) et à ratifier les protocoles des ZEAN (Action 9)<sup>27</sup>.

En 2015, les NAM explicitent leur revendication à ce sujet, en estimant qu'il existe « *un droit légitime pour tous les ENDAN parties au TNP de recevoir des assurances de sécurité juridiquement contraignantes efficaces, universelles, inconditionnelles, non-discriminatoires et irrévocables* »<sup>28</sup>.

En 2022, lors de la conférence d'examen, quatre documents de travail sont présentés respectivement par l'Algérie, les non-alignés (NAM), l'Iran et la Chine. Ces documents considèrent que les garanties octroyées à ce jour sont « *très limitées et insuffisantes* »<sup>29</sup>. Le document chinois lie la question à son projet de traité international sur le non-emploi en premier<sup>30</sup>.

Lors de la conférence d'examen, quatre États dotés rappellent leur position sur ce sujet :

- La Chine s'engage sans réserve à ne pas utiliser ni menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des ENDAN ou des zones qui en sont exemptes.<sup>31</sup>
- Les États-Unis et la France déclarent qu'ils n'utiliseraient pas ou ne menaceraient pas d'utiliser des armes nucléaires contre « *des ENDAN qui sont parties au Traité et qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération nucléaire* ».<sup>32</sup>
- Le Royaume-Uni affirme pouvoir « *offrir des garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes que nous n'utiliserons pas ou ne menacerons pas d'utiliser des armes nucléaires contre des membres d'une zone exempte d'armes nucléaires* »<sup>33</sup>.

Ces déclarations reprennent largement les formulations émises en 1995, lorsque le P5 publie de manière collective des engagements unilatéraux cités ultérieurement au niveau du Conseil de sécurité<sup>34</sup>. Cette résolution est rappelée dans la résolution 1887 du CSNU de 2009 et 2310 de 2016.

Le texte commun de base indique que respectivement, les États-Unis, la France, le Royaume-Uni et la Russie « *n'utiliseront pas d'armes nucléaires contre un ENDAN partie au TNP, sauf en cas d'invasion ou d'autre attaque contre son territoire, ses forces armées et d'autres troupes, ses alliés ou un État envers lequel [ils] ont pris un engagement de sécurité, menée ou soutenue par un ENDAN en association ou*

---

<sup>27</sup> 2010 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons Final Document, [NPT/CONF.2010/50 \(Vol. I\)](#)

<sup>28</sup> Javad Zarif, [Statement](#) before the 2015 NPT Review Conference on behalf of the NAM states-parties to the NPT, 27 avril 2015.

<sup>29</sup> Garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires, [NPT/CONF.2020/WP.23](#), Document de travail présenté par les membres du Groupe des États non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, 22 novembre 2021.

<sup>30</sup> Garanties de sécurité, Document de travail présenté par la Chine, [NPT/CONF.2020/WP.32](#), 29 novembre 2021.

<sup>31</sup> Implementation of the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons in the People's Republic of China, Report submitted by China, [NPT/CONF.2020/41](#), 16 novembre 2021.

<sup>32</sup> Actions 5, 20 and 21 of the action plan of the 2010 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons, Report submitted by the United States of America, [NPT/CONF.2020/47](#), 27 décembre 2021.

National report pursuant to actions 5, 20 and 21 of the final document of the 2010 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons: 2015–2022, Report submitted by France, [NPT/CONF.2020/42/Rev.1](#), 1<sup>er</sup> août 2022.

<sup>33</sup> National report of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland pursuant to actions 5, 20 and 21 of the action plan of the 2010 Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons for the tenth Review Conference of the Parties to the Treaty, Report submitted by the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, [NPT/CONF.2020/33](#), 5 novembre 2021.

<sup>34</sup> RESOLUTION 984 (1995) Adopted by the Security Council at its 3514th meeting, on 11 April 1995, [S/RES/984 \(1995\)](#)

*allié à un EDAN* »<sup>35</sup>. La Chine de son côté réitère ses engagements précédents de manière inconditionnelle (« *La Chine s'engage à ne pas faire usage ou menacer de faire usage d'armes nucléaires contre des ENDAN ou des ZEAN à aucun moment et dans aucune circonstance* ».<sup>36</sup>) En supplément, le Royaume-Uni précise que ses garanties ne s'appliquent que si les bénéficiaires respectent leurs obligations au titre du TNP<sup>37</sup>.

Ces déclarations peuvent être revues ou modifiées dans des déclarations faites individuellement. Ainsi, la *Nuclear Posture Review* américaine de 2018 signale que les États-Unis ne « *feront pas usage ou ne menaceront pas de faire usage d'armes nucléaires contre des ENDAN parties au TNP et respectant leurs obligations de non-prolifération nucléaire.* » Washington se réserve le droit de « *faire des ajustements* » concernant ses garanties en fonction de « *l'évolution et de la prolifération des technologies offensives stratégiques non-nucléaires* »<sup>38</sup>. Une formulation analogue est utilisée par le président Hollande en 2015 à l'occasion du discours d'Istres (« *la France n'utilisera pas d'armes nucléaires contre les États non dotés de l'arme nucléaire, qui sont parties au Traité de non-prolifération et qui respectent leurs obligations internationales de non-prolifération des armes de destruction massive* »)<sup>39</sup>.

Parmi les autres initiatives multilatérales, il faut citer le mémorandum de Budapest, signé le 5 décembre 1994 entre les États-Unis, le Royaume-Uni, la Russie et l'Ukraine et par lequel les trois premiers États s'engagent entre autres à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser d'armes nucléaires contre l'Ukraine. Ce texte, auquel la France et la Chine ont souscrit ultérieurement, a été signé dans le cadre du rapatriement des armes soviétiques déployées sur le territoire ukrainien à la chute de l'Union soviétique<sup>40</sup>.

Enfin, des garanties de sécurité spécifiques sont prévues dans les protocoles des ZEAN. Ces protocoles engagent les EDAN à ne pas utiliser d'armes nucléaires (ni menacer d'utiliser) contre les membres de la zone. À ce jour, seule la ZEAN créée par le Traité de Tlatelolco en Amérique latine et aux Caraïbes a été ratifiée par les 5 EDAN. Les protocoles des ZEAN en vigueur en Afrique, dans le Pacifique et en Asie Centrale ont été ratifiés par la France, le Royaume-Uni et la Russie, avec pour certains des réserves, et en particulier l'exercice plein du droit de légitime défense reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Pour les États ayant des territoires d'outre-mer, des réserves peuvent également porter sur la participation de ces territoires situés dans des ZEAN aux activités liées à la dissuasion.

---

<sup>35</sup> Letter dated 6 April 1995 from the Permanent Representative of the Russian Federation to the United Nations addressed to the Secretary-General, A/50/151, [S/1995/261](#), 6 avril 1995.

<sup>36</sup> Letter dated 6 April 1995 from the Permanent Representative of China to the United Nations addressed to the Secretary-General, A/50/155, [S/1995/265](#), 6 avril 1995.

<sup>37</sup> Letter dated 6 April 1995 from the Permanent Representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations addressed to the Secretary-General, A/50/152, [S/1995/262](#), 6 avril 1995.

<sup>38</sup> Nuclear Posture Review, [DoD](#), 2018.

<sup>39</sup> François Hollande, [Discours sur la dissuasion nucléaire](#) – Déplacement auprès des forces aériennes stratégiques. Istres (13).

<sup>40</sup> [Mémorandum](#) relatif aux garanties de sécurité dans le cadre de l'adhésion de l'Ukraine au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Budapest, 5 décembre 1994.

Statut des protocoles des ZEAN concernant les garanties négatives de sécurité					
	Tlato- lolco	Raro- tonga	Bang- kok	Pelin- daba	Semipa- latinsk
Chine	✓	✓		✓	✓
États-Unis	✓	Signé		Signé	Signé
France	✓	✓		✓	✓
Royaume-Uni	✓	✓		✓	✓
Russie	✓	✓		✓	✓

Les États-Unis ont signé les protocoles aux Traités de Rarotonga, Pelindaba et Semipalatinsk, et l'administration Obama a requis la ratification par le Sénat de ces documents respectivement en 2011 pour les deux premiers et en 2015, mais les conditions politiques n'ont pas permis d'obtenir la ratification à ce jour.

Le deuxième protocole du Traité de Bangkok, qui porte sur les garanties négatives de sécurité, n'est pour l'instant ratifié par aucun EDAN. En 2011, les EDAN indiquent envisager une ratification, avec pour quatre d'entre eux des réserves. Les États de l'ASEAN analysent ces demandes. En avril 2019, dans le cadre du processus P5, des consultations entre le P5 et l'ASEAN sont relancées et ce sujet figure encore sur le plan de travail du groupe. Néanmoins, des difficultés empêchent pour l'instant une ratification, en particulier concernant l'absence d'une délimitation agréée des frontières maritimes et zones économiques exclusives en mer de Chine méridionale. La question du droit de passage des sous-marins nucléaires dans la région est également problématique, tout comme celle précisément des potentielles réserves posées sur les garanties de sécurité à fournir aux États membres de la zone<sup>41</sup>.

L'impasse sur la ratification des protocoles de la ZEAN en Asie du Sud-est illustre plus largement le blocage quant à l'avenir des garanties négatives de sécurité. En effet, les politiques et réserves des EDAN sur la question (à l'exception de la Chine) sont désormais bien établies et leur opposition à la négociation d'un texte inconditionnel juridiquement contraignant a été maintes fois justifiée.

De l'autre côté, la demande et la pression d'une partie des EDAN à ce sujet sont de plus en plus fortes. L'invasion en Ukraine, et la violation du mémorandum de Budapest, ont tendance à alimenter les discussions et propositions dans ce cadre<sup>42</sup>. Bien sûr, si le mémorandum inclut bien des garanties de sécurité négatives en termes nucléaires, c'est avant tout un engagement plus général qu'a violé la Russie, à savoir le premier point par lequel elle s'engageait à respecter l'indépendance, la souveraineté et les frontières existantes de l'Ukraine. La conférence d'examen du TNP de 2022 insiste particulièrement sur ce sujet et des délégations notent son acuité particulière (« *Le sujet des assurances négatives de sécurité est important [...] en particulier au regard du terrible coup porté à la crédibilité des garanties de sécurité par le non-respect du mémorandum de Budapest* »)<sup>43</sup>. Certains documents de travail et déclarations produites lors de la conférence d'examen d'août 2022, qui pour beaucoup se focalisent sur les politiques nucléaires des pays de l'OTAN et sur la restriction – somme toute très limitée – faite à leurs garanties de sécurité, et ignorent les agissements russes des derniers mois, semblent montrer une forte politisation du sujet. Dans ce contexte, la question des garanties négatives de sécurité

<sup>41</sup> Francesca Giovannini, « Negative Security Assurances after Russia's Invasion of Ukraine », [Arms Control Today](#), juillet / août 2022.

<sup>42</sup> Voir par exemple Francesca Giovannini, op. cit.

<sup>43</sup> Tenth Review Conference of the Parties to the Treaty on the Non-Proliferation of Nuclear Weapons (NPT), Main Committee I [Statement by Austria](#), « Key elements of an outcome document on pillar 1 », 12 août 2022.

semble davantage être pour certains États un élément de langage plutôt qu'un potentiel sujet de progrès. Pour autant, d'autres délégations continuent de chercher une approche plus consensuelle, en particulier le NPDI, qui suggère de travailler à « *la réaffirmation et au renforcement* » des assurances négatives de sécurité<sup>44</sup>. Similairement, l'initiative de Stockholm soutient le développement de discussions sur des « *assurances de sécurité solides, y compris à caractère contraignant* »<sup>45</sup>. Dans ce contexte, le débat sur les assurances de sécurité risque de se poursuivre à la CD et dans le cadre du TNP, avec toutefois peu de chances de progrès réel dans le court terme.

---

<sup>44</sup> Recommandations soumises pour examen à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, Document de travail présenté conjointement par les membres de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement (Allemagne, Australie, Canada, Chili, Émirats arabes unis, Japon, Mexique, Nigéria, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Turquie), [NPT/CONF.2020/WP.10](#), 10 septembre 2021.

<sup>45</sup> Plan de réduction des risques nucléaires, [NPT/CONF.2020/WP.9/Rev.1](#), 12 août 2021.

## QUESTIONS TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES

### 1. *Essais balistiques chinois : développements récents et opacité*

Par Emmanuelle Maitre et Antoine Bondaz

À l'été 2022, la crise diplomatique autour de la visite de Nancy Pelosi à Taïwan a été ponctuée d'une activité balistique forte côté chinois, avec le tir d'environ 9 missiles répertoriés le 4 août 2022 à proximité de l'île<sup>46</sup>.

Missile	Site de lancement	Localisation possible du lancement	Distance parcourue (km)	Zone ciblée
DF-15B / CSS-6 Mo	616 Brigade, Xinfeng	25.27132, 114.94161	700	Around 150 km south of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	616 Brigade, Xinfeng	25.27132, 114.94161	550	Around 70 km southwest of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	Coast of Zhejiang Province	?	350	Around 100 km north of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	Coast of Zhejiang Province	?	650	Around 120 km east of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	613 Brigade, Ningde	27.01422, 119.73794	500	Around 120 km east of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	613 Brigade, Ningde	27.01422, 119.73794	550	Around 120 km east of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	613 Brigade, Ningde	27.01422, 119.73794	500	Around 120 km east of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	613 Brigade, Ningde	27.01422, 119.73794	550	Around 120 km east of Taiwan
DF-15B / CSS-6 Mo	613 Brigade, Ningde	27.01422, 119.73794	350	Around 70 km north of Taiwan

Les informations analysées par des commentateurs et présentées dans le tableau ci-dessus sont non confirmées. En particulier, les systèmes utilisés sont indicatifs et certaines autres agences de presse ont annoncé l'utilisation du DF-11, du DF-16 ou du DF-17. De plus, les localisations des tirs (au lancement et à l'impact) sont des estimations d'experts. Néanmoins, malgré ces incertitudes, ces tirs font partie des rares occasions où des essais balistiques chinois ont été relatés dans la presse ces dernières années. En effet, la Chine entretient une opacité historique sur ses forces armées et en particulier sur ses capacités de dissuasion, dont les capacités balistiques sont la clé de voûte. Pékin n'est pas opposé en principe à la transparence en matière d'armement, mais estime que cette transparence doit être différenciée et sélective afin de limiter les implications négatives potentielles pour sa sécurité. Elle distingue ainsi deux dimensions à la transparence : les capacités et la doctrine<sup>47</sup>. La Chine est particulièrement préoccupée par la divulgation d'informations concernant son arsenal nucléaire et convention-

<sup>46</sup> 中国弹道ミサイル発射について, [Ministry of Defense](#), Japon, 4 août 2022.

Les médias chinois ont mentionné 16 essais, les taiwanais ont de leur côté évoqué 9 tirs.

<sup>47</sup> Statement by Director-General FU Cong at the EU Non-Proliferation and Disarmament Conference, [Ninth EU Non-Proliferation and Disarmament Conference](#), 13 novembre 2020.

nel, tant en termes de nombre que de caractéristiques spécifiques des armes et des vecteurs. Contrairement à d'autres puissances nucléaires disposant d'armes nucléaires, le pays n'a jamais publié d'estimations de son arsenal balistique, par exemple. Bien que les parades militaires soient un moyen important pour les autorités de divulguer des informations<sup>48</sup>, la Chine ne communique pas beaucoup sur la nature spécifique de ses systèmes. Cette absence de communication est particulièrement notable concernant les essais balistiques, qui sont pour la plupart des autres pays annoncés par les autorités officielles mais quasiment jamais signalés côté chinois<sup>49</sup>.

Pourtant, la Chine est actuellement, selon certaines estimations américaines, le pays qui effectue le plus grand nombre d'essais balistiques. Selon les rapports du gouvernement américain<sup>50</sup>, la Chine a testé jusqu'à 100 missiles en 2019 et 250 en 2020<sup>51</sup>. La grande majorité de ces essais ne sont pas confirmés officiellement mais observés par les capacités de renseignement, américaines notamment. Dans ce cadre, Beijing exploite ses atouts géographiques pour réaliser des essais qui restent sur son territoire et atterrissent dans des zones peu peuplées de l'ouest chinois. L'analyse des NOTAM, des annonces faites aux aviateurs pour les avertir de ne pas survoler certaines zones dangereuses, peut permettre d'avoir une idée de cette activité balistique sans toutefois donner de certitudes<sup>52</sup>.

Cette absence de transparence permet à Pékin d'afficher politiquement une image de retenue et d'éviter les retombées internationales négatives liées à sa suractivité dans le domaine des tirs balistiques. Mais elle peut également être considérée comme dommageable en matière de stabilité stratégique. En effet, depuis les années 1970, les puissances nucléaires ont considéré que signaler en amont leurs essais balistiques, en particulier longue portée, pouvait limiter le risque de mauvaise interprétation. Il s'agit notamment d'éviter que ces tirs d'essais soient pris pour de véritables attaques. Dans ce contexte, les États-Unis et la Russie ont négocié à partir de 1978 des mesures bilatérales de pré-notification des essais de missiles. Ces accords ont été officialisés en 1988 puis étendus au niveau multilatéral dans le cadre du Code de Conduite de La Haye (HCoC).

Le HCoC a été adopté en 2002 et compte désormais 143 signataires (dont des puissances balistiques telles que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, la Turquie, la Russie, l'Inde ou encore la Corée du Sud). Outre les pré-notifications, le HCoC invite ses États membres à faire preuve de transparence de manière large sur les capacités balistiques et à faire preuve de vigilance et de retenue dans le transfert de capacités pouvant être utilisées pour l'acquisition de missiles balistiques pouvant emporter des armes de destruction massive. La Chine a pour l'instant refusé de rejoindre ce régime.

<sup>48</sup> Lors de la parade militaire du jour férié de 2019, le gouvernement a par exemple dévoilé le DF-41, le DF-17 équipé du planeur DF-ZF et le DF-100. Voir Antoine Bondaz, Stéphane Delory et Geo4i, « Le défilé militaire du 70e anniversaire de la RPC : un révélateur de la puissance stratégique chinoise », *Images Stratégiques*, FRS, n° 1, septembre 2019.

<sup>49</sup> C'est en particulier le cas quasi-systématiquement pour la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et la Russie pour les systèmes stratégiques. Les autorités indiennes et pakistanaises annoncent également la plupart de leurs essais de missiles, tout comme la Corée du Nord avec plus d'opacité sur la nature des systèmes testés.

<sup>50</sup> « China fires over 100 missiles in 2019, far more than U.S. », *Kyodo News*, 29 février 2020.

<sup>51</sup> Military and Security Developments Involving the People's Republic of China, Annual Report to Congress, *Office of the Secretary of Defense*, 2021.

« In 2020, the PLARF launched more than 250 ballistic missiles for testing and training. This was more than the rest of the world combined. »

<sup>52</sup> Henri Kehnmann, *Twitter*, 25 août 2015.



Pourtant, la Chine a témoigné d'un intérêt pour les notifications préalables au lancement en tant que mécanisme de renforcement de la confiance avec certains pays. En 2010, Pékin a signé un accord bilatéral limité de notification préalable au lancement avec la Russie, un accord peu connu mais soutenu au plus haut niveau politique<sup>53</sup>. Le président Poutine a décrit l'accord comme « *une étape très importante vers l'amélioration de la confiance mutuelle et le renforcement de notre partenariat stratégique* », tandis que le quotidien chinois *Global Times* a souligné « *la relation spéciale entre les deux pays [...], les lancements de missiles balistiques étant des secrets d'État fondamentaux rarement divulgués aux autres pays* »<sup>54</sup>. L'accord a expiré en décembre 2020 mais a été renouvelé par les deux parties pour dix années supplémentaires<sup>55</sup>.

Ce cadre bilatéral a semblé le plus approprié pour la Chine, notamment pour réduire le danger posé par les systèmes de missiles balistiques et réduire le risque d'utilisation accidentelle d'armes nucléaires, bien que la mise en œuvre de l'instrument ait été remise en question, notamment le très court délai de préavis donné par la Chine avant l'envoi des notifications. Les notifications sont attendues au moins 24 heures avant le lancement (article 5).

L'accord sino-russe définit de manière restrictive les missiles balistiques comme des vecteurs d'une portée supérieure à 2 000 km (article 1) et limite la notification côté chinois aux vecteurs lancés vers la Russie (nord, nord-ouest, nord-est), des restrictions similaires s'appliquant aux lancements russes (article 2). En outre, chaque partie peut décider de ne pas fournir de notification préalable d'un essai dans des « *cas exceptionnels* » et des « *situations spéciales* »<sup>56</sup>.

Dans ce contexte, des recommandations sont régulièrement émises pour convaincre Pékin de rejoindre un régime de notification plus ambitieux, soit directement dans le cadre du HCoC<sup>57</sup>, soit dans un format *ad hoc* trilatéral<sup>58</sup>. Malheureusement, les annonces récentes du gouvernement chinois, qui interrompent par exemple les échanges au niveau militaire avec Washington, semblent illustrer que la Chine reste convaincue que la transparence et les mesures de confiance sont des concessions faites envers ses compétiteurs et non pas des mesures essentielles de réduction des risques stratégiques<sup>59</sup>.

<sup>53</sup> Accord entre le gouvernement de la Fédération de Russie et le gouvernement de la République populaire de Chine, 21 octobre 2010 : « *Reconnaissant l'importance d'établir un régime de notification mutuelle des lancements de missiles balistiques et de véhicules spatiaux fondé sur les principes de confiance, d'avantage mutuel, d'égalité et d'interaction, [...] décident que [...] chacune des parties fournira à l'autre partie, par l'intermédiaire des organes autorisés des parties, des notifications des lancements prochains et achevés de missiles balistiques et de véhicules spatiaux.* »

<sup>54</sup> Luke Champlin, « China, Russia Agree on Launch Notification », *Arms Control Today*, novembre 2011.

<sup>55</sup> « Russian Defence Minister Sergei Shoigu met via video link with Chinese Defence Minister Wei Fenghe », Ministry of Defence of the Russian Federation, 15 December 2020.

<sup>56</sup> Voir « *Соглашение между Правительством Российской Федерации и Правительством Китайской Народной Республики об уведомлениях о пусках баллистических ракет и космических ракет – носителей* », 21 octobre 2010, disponible sur <http://docs.cntd.ru/document/902196991>.

<sup>57</sup> Antoine Bondaz, Dan Liu et Emmanuelle Maitre, « The HCoC and China », *HCoC Paper n°8*, septembre 2021.

<sup>58</sup> James Acton, Thomas MacDonald et Pranay Vaddi, « Preventing the Spark: A Trilateral Launch Notification Agreement », in *Reimagining Nuclear Arms Control: A Comprehensive Approach*, Carnegie Endowment for International Peace, 16 décembre 2021.

<sup>59</sup> Tom Mitchell, Oliver Telling et Demetri Sevastopulo, « China suspends links with US military and climate talks over Taiwan », *Financial Times*, 5 août 2022.

## PUBLICATIONS ET SEMINAIRES

---

### 1. *Arms Control and Europe. New Challenges and Prospects for Strategic Stability*

Sous la direction de Polina Sinovets et William Alberque, un nouvel ouvrage cherche à s'interroger sur l'avenir du concept de stabilité stratégique en Europe après la guerre en Ukraine<sup>60</sup>. Bien que certains chapitres s'enchaînent de manière un peu décousue et ait été rédigés avant février 2022, l'ouvrage permet d'apporter un éclairage intéressant sur certains aspects de la sécurité européenne dans le contexte actuel, et en particulier d'évaluer le rôle de la dissuasion élargie. Les premiers chapitres s'intéressent au couple stratégique Russie – États-Unis en observant les évolutions en termes capacitaires, le rôle joué par les technologies de rupture et les dynamiques en termes de maîtrise des armements. En particulier, les auteurs rappellent les conséquences pour les Européens, au sens large, des efforts russo-américains pour encadrer la compétition stratégique *via* des accords négociés et un dialogue de haut niveau. Les mécanismes de consultation avec l'OTAN sont évoqués, ainsi que les objectifs partagés entre Washington et ses alliés concernant la non-prolifération de manière large, en particulier depuis le retour d'une équipe démocrate à la Maison Blanche. L'importance pour les États-Unis de démontrer une approche plus cohérente et consultée à l'avenir est soulignée.

Au niveau stratégique, le glissement russe d'une stratégie de dissuasion à une stratégie de coercition nucléaire a des conséquences évidentes pour la sécurité européenne, tout comme la diversification et modernisation de l'arsenal stratégique russe. Les récents événements ont accentué la crise de la maîtrise des armements nucléaires, mais aussi conventionnels, et les perspectives de progrès dans ce domaine sont obstruées pour des raisons politiques mais aussi techniques et stratégiques.

La seconde partie se penche sur les évolutions propres à la dissuasion élargie américaine en Europe et la place des puissances nucléaires européennes dans les équilibres de sécurité sur le continent.

Tout d'abord, un contributeur note les paradoxes entre les évolutions de la situation stratégique sur le continent et l'environnement normatif, en particulier depuis l'adoption du TIAN. Le rôle spécifique des forces nucléaires indépendantes française et britannique est reconsidéré à l'aune de la guerre en Ukraine, avec une analyse convergente des vertus pour Paris en particulier de préserver une capacité de dissuasion souveraine mais également de participer au système de défense du continent. Une autre contribution s'interroge sur le format adéquat pour assurer la crédibilité de l'arsenal bri-

---

<sup>60</sup> Polina Sinovets et William Alberque, (éditeurs), *Arms Control and Europe. New Challenges and Prospects for Strategic Stability*, Springer, 2022.

tannique dans le contexte actuel. La perspective de l'Allemagne est examinée, allié traditionnellement sceptique concernant la dissuasion élargie mais ayant largement revu sa position depuis l'invasion de l'Ukraine, tout comme celle de la Turquie.

La dernière partie évoque les défis auxquels l'Europe est confrontée dans le domaine de la sécurité. L'Ukraine, la mer Noire et l'Iran sont les zones sur lesquelles les auteurs centrent leurs analyses. Cette partie cherche en particulier à identifier des facteurs de vulnérabilité, en développant ceux ayant pu causer l'agression russe en Ukraine. Ces vulnérabilités sont notamment analysées sous le prisme de la politique ukrainienne de non-prolifération et de maîtrise des armements.

## CALENDRIER

---

### Prochains webinaires :

- **4 octobre 2022** : Reflections on the Tenth NPT Review Conference, VCDNP, [événement hybride](#)
- **12 octobre 2022** : Journée d'étude – L'héritage intellectuel de Thérèse Delpech (1948-2012), [CIENS](#), Ecole Normale Supérieure.
- **13 octobre 2022** : Démocratie(s) et dissuasion, [FRS](#), à la Bibliothèque nationale de France, 13 octobre 2022.
- **20 octobre 2022** : Repenser les choix nucléaires : les Traités d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) et Traité sur la Non-Prolifération des Armes Nucléaires (TNP), séminaire de recherche du [GRAM](#), Paris.
- **27-28 octobre 2022** : 2022 Carnegie International Nuclear Policy Conference, [Carnegie Endowment for International Peace](#), Washington et hybride.